

FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE

Hommage à ceux qui ont dit non à la guerre

Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple.

Appel à la République
Nous sommes les descendants des familles
des Fusillés pour l'exemple :
Nous demandons Justice !

Entre 1914 et 1918, il y eut 2 500 condamnés à mort dans les Conseils de guerre et 639 furent fusillés sur le front des troupes. Choisis au hasard ou parfois désignés comme « meneurs » parce que militants, syndicalistes notamment, ils furent exécutés pour l'exemple avec des balles françaises par des soldats français.

L'opprobre s'est répandu sur les familles. Il a fallu pour elles vivre depuis avec ce déshonneur et cette infamie publique qui se sont ajoutés à la douleur de la perte d'un être cher. Un silence de plomb s'est abattu depuis près de 100 ans. Il a fallu, pour la plupart des descendants de ces malheureux, enfouir ce chagrin au plus profond de leur être. Ce qui a souvent empêché le travail de deuil nécessaire à de telles horreurs.

Les plus hautes autorités de la République reconnaissent désormais qu'ils n'étaient point des lâches, mais qu'ils étaient avant tout des victimes de la guerre.

*Cette guerre horrible et barbare, avec des moyens de destructions massives, a fait des millions de morts, de blessés et de victimes civiles, dont ces 639 soldats et officiers tués **PAR** la France.*

*Comme le souligne la **Déclaration internationale**, signée par des associations originaires des différents pays belligérants de 1914-1918, qui exigent que l'honneur et la dignité soient rendus à tous les Fusillés pour l'exemple : ce chiffre de 639 exécutés « est sans compter les exécutions sommaires et les exécutés non recensés. Un seul Fusillé pour l'exemple est déjà un crime de guerre, des milliers sont des crimes contre l'Humanité.*

*Ces exécutions pour l'exemple conduiront, bien plus tard, à reconnaître le traumatisme des tranchées, plus connu sous le nom de **Shell Shock**. C'était la vengeance posthume des milliers de soldats passés par les armes pour lâcheté. »*

Mais nous constatons que la reconnaissance par les plus hautes autorités de la République que ce sont les conditions horribles de la guerre qui ont conduit des membres de nos familles devant les pelotons d'exécution, ne les a pas conduites à casser les jugements iniques et à réhabiliter nos aïeux. Les Présidents de la République, l'Assemblée nationale, le Sénat s'y refusent toujours.

Ils n'étaient pas coupables, tout le monde le reconnaît. Alors, ils étaient innocents des crimes qu'on leur a attribués. Il faut les réhabiliter !

Depuis 1914-1918, nos familles attendent qu'on rende leur honneur aux nôtres et à leurs familles. C'est pourquoi nous soutenons l'initiative d'ériger un monument en leur honneur sur la ligne de Front.

Assez de douleurs, assez de pleurs, assez de honte, assez de souvenirs dévastateurs et destructeurs !

Notre honneur est notre droit, la justice nous est due.

Nous demandons solennellement que la République réhabilite tous les Fusillés pour l'exemple

Premiers signataires de l'Appel à la République

Michel REVOL (Isère), Marie-Thérèse REVOL, Pierre REVOL, petits-enfants, Pascal DHERBEY, Isabelle REVOL, Jean-Michel REVOL, arrière-petits-enfants de Jules BERGER, fusillé le 12/09/1914 à Vanémont (Vosges) ;

Christophe DEBIEZ (06), arrière-petit-fils, Martine HADJADJ (Eure-et-Loir), petite-cousine de Lucien BERSOT, fusillé le 13/02/1915 à Fontenoy (Aisne) ;

Michèle SUGIER (Gard), née DALAIN, arrière-petite-nièce de Philippe Marius DALEN, fusillé le 27/05/1916 à Rosières-en-Santerre (Somme) ;

Serge DEBAT, petit-fils de Jean-Louis DEBAT, fusillé le 19/10/1914 à Châlons-en-Champagne ;

Nicole DEDEBAT, petite-nièce, Gérard DEDEBAT, Jean-Claude DEDEBAT (St-Lys), famille de Julien DEDEBAT, fusillé le 24 décembre 1914 à Reninghelst (Belgique) ;

Jean-Paul DELPHIN-DESTIVAL (38), famille de Joseph André DELPHIN, fusillé le 07/02/1917 à Verdun (Meuse) ;

Luis DIDIER (Madrid), petit-fils d'Alphonse DIDIER, fusillé le 12 juin 1917 à Maizy (Aisne) ;

Solange HERVE BRANKI (Mantes-la-Ville), petite fille de DRENEUC Ange, abattu pour l'exemple en mai 1915 près d'Arras ;

Abel DURANTET (Riorges 42), petit-fils, Fabien DURANTET (Riorges), arrière-petit-fils, Robert DURANTET (Riorges), petit-fils, Éliane GAILLAT, née Durantet, petite-fille, Christian GAILLAT, arrière-petit-fils, Martine LAFIANDRA, arrière-petite-fille, Noëlle LEMPEREUR, née Durantet, petite-fille, Annie MARGERIT, arrière-petite-fille, Émilie MASSE, née Durantet, arrière-petite-fille, Nathalie PEGON (Loire), née Lempereur, arrière-petite-fille de Francisque DURANTET, fusillé le 04/12/1914 à Vingré (Aisne) ;

Martine DAVID-OURY (63) petite-nièce du caporal Paul FLOCH, fusillé le 4/12/1914 à Vingré (Aisne) ;

Joël GAY, petit-neveu de Pierre GAY, fusillé le 4/12/1914 à Vingré (Aisne) ;

Armand HAON (Millau) petit-fils de Georges Gustave HAON, fusillé le 27/08/1915 à Saizerais (Meurthe-et-Moselle) ;

Raymond JUIN, neveu d'Armand JUIN, fusillé pour l'exemple le 5 juin 1916 à Ste Menehould

Hervé LANCON (13), famille de Julien LANCON, fusillé le 22/10/1916 à Sarcus (Oise) ;

Martine LACOUT-LOUSTALET, petite-nièce, et Bernard LACOUT-LOUSTALET, petit-neveu de Jean-Louis LASPLACETTES, fusillé le 12/06/1917 à Maizy (Aisne) ;

Huguette DOUMERC, arrière-petite-fille de François LAURENT, fusillé le 19/10/1914 à Châlons-en-Champagne (Marne) ;

Nicole MENAGE-LEPENANT, Gérard LEPENANT, Roger LEPENANT, Raymonde AUCHER-LEPENANT, Jean-Pierre MENAGE, neveux et nièces de Louis LEPENANT, fusillé le 10/12/1915 à Moiremont (Marne) ;

Noël LEY (Chaumont), petit-neveu du caporal LEFEVRE, fusillé le 16/06/1917 à Soissons (Aisne) ;

Éliane LEYMARIE (Brive La Gaillarde), petite-fille par alliance, Hélène LEYMARIE (31), arrière-petite-fille de Léonard LEYMARIE, fusillé le 12/12/1914 à Fontenoy (Aisne) ;

André LHERMENIER (72), neveu, Odile LHERMENIER-SPIESER (72), petite-nièce d'**Émile LHERMENIER**, fusillé le 22/05/1916 à Roucy (Aisne) ;
André MANILLIER, famille de **Benoît MANILLIER**, fusillé le 7 septembre 1914 à Vanémont (Vosges) ;
Bruno LAURENT, arrière-petit-fils, Jacqueline LEPAISANT (Caen), petite-fille de **Théophile MAUPAS**, fusillé le 17/03/1915 à Suippes (Marne) ;
Jean-Claude PETTELET (Vendat, 03), petit-fils de **Claude PETTELET**, fusillé le 4/12/1914 à Vingré (Aisne) ;
Guy QUINAULT (Vallon-en-Sully 03), descendant, et Lucienne QUINAULT (Vallon-en-Sully 03), veuve de Louis, petit-fils de **Jean QUINAULT**, fusillé le 4/12/1914 à Vingré (Aisne) ;
Marie-Anne LOLLIER, née Suraud, Marie LOLLIER, petite-fille et arrière-petite-fille de **Jean-Michel SURAUD**, fusillé le 7/09/1916 à Verderonne (Oise) ;
Gérard ROCHAS, famille de **Jules, Alphonse THIERRY**, fusillé le 25 avril 1915 à Le Claon (Meuse) ;
Didier ROUX, famille de **Maximin ROUX**, fusillé pour l'exemple le 1^{er} mars 1916 à Wanquetin (Pas-de-Calais) ;
Claude TRUTON (Avignon) et Jean TRUTON (Alfortville), petits-neveux d'**Albert TRUTON**, fusillé le 16/06/1917 à Pargnan (Aisne).

Une mémoire toujours à vif

Cet appel, publié pour la première fois en janvier 2017, s'est enrichi : à ce jour, 56 descendants de 28 soldats fusillés pour l'exemple l'ont signé.

En dépit des multiples cérémonies officielles, des commémorations bien pensantes, où on célèbre les massacres comme de hauts faits, la question des fusillés pour l'exemple et de leur réhabilitation n'a pu être escamotée.

Saluons les familles des fusillés dont la mémoire est toujours à vif, dont l'indignation et la colère sont intactes devant l'injustice et le déshonneur qui ont frappé leur grand-père, leur grand-oncle.

En juin, à Maizy, dans l'Aisne, pour le centenaire de la mort de trois soldats, fusillés en juin 1917, pour avoir osé se révolter, les témoignages dont il a été fait alors état ont gardé en eux intacte la mémoire de la tragédie du passé.

« J'écris ces mots avec une certaine rage au cœur en pensant aux personnes de ma famille disparues qui ont vécu et souffert en première ligne cette tragédie, et mon désir est que résonnent ici leurs noms en regrettant qu'elles ne puissent plus assister aux commémorations et surtout qu'elles ne puissent plus jamais apprendre les détails d'un crime d'Etat dont on leur avait caché la crue vérité ». Témoignage de Luis DIDIER, petit-fils d'Alphonse DIDIER, fusillé le 12 juin 1917,

« Jean-Louis LASPLACETTES, Alphonse DIDIER, Casimir CANEL, Par delà le temps et l'espace, je viens dire combien nous sommes fiers de vous, et nous en portons un témoignage permanent pour que votre mémoire et celle des autres fusillés pour l'exemple soient gravées à jamais dans les consciences. » Témoignage de Martine LACOUT-LOUSTALET, petite-nièce de Jean-Louis LASPLACETTES, fusillé pour l'exemple le 12 juin 1917 à Maizy.

Cette année, la L.P. a multiplié les rassemblements non seulement autour du 11 novembre, mais aussi en février à Ambierle, en mai et juin, à Maizy, Angers, la Courtine, Marseille, Béziers, Franchesse, afin d'honorer tous ceux qui, en 1917, ont eu le courage de dire NON à la guerre. Et aussi pour saluer les rares élus qui, comme Pierre Brizon, député socialiste de l'Allier, ont pris leur défense du haut de la tribune parlementaire.

Il faut le constater : les cérémonies officielles 2017 ont « oublié » les mutins. Sur le Chemin des Dames, silence total sur les mutins, au point que le mot lui-même a été quasiment banni.

Établir la vérité

Si la Libre Pensée a choisi, cette année, de commémorer les soldats révoltés contre la guerre, ce n'est pas par goût du passé ; c'est pour rétablir la vérité sur la réalité de la boucherie de la guerre de 14-18 et de la violence exercée sur les hommes pour les contraindre à s'entretuer.

Le général Bach nous écrivait : « *L'histoire de 14-18 reste globalement orientée, au mépris des faits qui dérangent une version « apaisante », je dirai plutôt « anesthésiante » et il remerciait la Libre Pensée de n'avoir pas « peur d'appeler un chat un chat. »*

C'est pourquoi depuis 2014 les colloques sont organisés pour en finir avec la légende « anesthésiante » du soldat la fleur au fusil et d'un consentement général à la guerre.

Le colloque de Soissons, en décembre 2014, a fait la lumière sur la conduite des généraux fusilleurs, généraux qui ont déclenché des offensives calamiteuses et meurtrières uniquement pour tenter d'effacer leurs échecs successifs, et qui ont ensuite conduit des soldats au poteau d'exécution en les rendant responsables de leur incompetence.

Le colloque de St Nazaire, en 2015, a rendu hommage à tous ceux qui se sont élevés contre la guerre et qui ont cherché à en finir avec les massacres, tandis que celui de Francheville montrait les efforts et les difficultés au sein du mouvement ouvrier pour trouver un chemin vers la paix.

A Toulouse, en 2016, on a vu comment la guerre entre les nations conduisait à la destruction des nations ; à Marseille, l'étude des troupes coloniales a montré le mépris, le racisme dans lesquels on les tenait, ce qui a valu au général Mangin d'être appelé « le boucher des Noirs ». En 2017, le colloque de Lyon réunira les communications sur Pétain, de 1914 à 1940. Et en 2018, à Dijon, nous étudierons le Traité de Versailles et ses conséquences.

Toutes ces études montrent comment le combat mené par Jaurès contre la guerre s'est poursuivi, avec bien des difficultés, dans des circonstances où la répression était féroce, pour resurgir en 1917. Et si on s'est bien gardé de parler des mutins dans les cérémonies officielles, c'est parce qu'il faut taire l'importance de la révolte des soldats en ces mois de mai et juin 1917. Or refus et révoltes ont été nombreux, sous de multiples formes, dans toutes les armées. En France, le Comité secret de juin 1917 nous révèle la peur qui a été celle du gouvernement. Painlevé, ministre de la guerre, déclare : « *Nous comptions – avec quelle inquiétude ! – le nombre de divisions fraîches entre Soissons et Paris, et il n'y avait plus, comme division fraîche, entre Soissons et Paris, au moment où une attaque allemande était redoutable, qu'une division. »*

Dans les autres armées, même révolte : en Russie, plus de 400 000 déserteurs, de 200 à 400 000 mutilations volontaires. En Italie, des milliers de désertions et des centaines de milliers de soldats débandés après Caporetto. En Allemagne, les soldats en permission « oublient » de repartir, donnent de fausses affectations et, pour nombre d'entre eux, désertent vers les Pays Bas : ils sont entre 750 000 et 1 000 000 en rupture de ban.

Le droit de dire NON

Aujourd'hui où on galvaude le nom « citoyen » en le ravalant au rang d'adjectif, pour considérer que saluer son voisin ou trier des déchets est un geste « citoyen » (!), on se garde

bien de poser la question suivante : quel droit reste-t-il au citoyen dès qu'il revêt les habits militaires ?

Or les soldats de 1917 avaient une conscience aiguë de leur citoyenneté. Ils se révoltent pour faire valoir leurs droits : droit au repos, droit à une permission, droit à la paix.

« *Nous manifestons pour revendiquer nos droits, nous voulons connaître les buts de la guerre. Nous voulons que le gouvernement sache que nous manifestons pour qu'on fasse la paix* » disent les soldats de la 5^e D.I. Ils ont le sentiment que leur colère est légitime et que ce sont les dirigeants qui transgressent les règles.

Agir pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple, c'est affirmer le droit de dire NON à la guerre, de dire NON à l'oppression et aux massacres de la barbarie militariste, hier et aujourd'hui.

Pour les citoyens, en 2017, la question reste présente et la Libre Pensée le constate : plus de cent rassemblements autour du 11 novembre réunissent plusieurs milliers de personnes, avec la participation de l'ARAC, de l'UPF, du Mouvement de la Paix, des sections de la LDH, des syndicats F.O. et C.G.T.

Un monument pour l'honneur des fusillés

Pour les communes aussi, l'hommage aux fusillés, au combat pour la paix est important. En apposant une plaque, en élevant une stèle, elles réclament justice : Morfontaine pour le caporal Lefèvre, Ambazac pour le lieutenant Millant, Breteuil sur Iton pour le caporal Floch, Roucy pour les 6 fusillés de ce village...

Des monuments, dès 1920, ont maudit la guerre et célébré la paix. Ils ont été et ils sont le point de ralliement des pacifistes, le symbole de leur combat. C'est pourquoi la Libre Pensée a décidé d'ériger un monument pour la réhabilitation des fusillés, pour que leur mémoire demeure.

Par deux fois, les soldats qu'on allait fusiller et rejeter de la communauté nationale, ont entendu « Au nom du peuple français », la première devant le conseil de guerre qui prononçait leur condamnation, la seconde, au moment de leur exécution. Cette expression doit être pour nous, citoyens de la république, un défi.

Nous sommes les citoyens, nous sommes la République, nous réhabiliterons les fusillés. Nous inaugurerons leur monument en 2018.

Versez massivement votre contribution à l'A.E.M.H.F.E. (*Association pour l'Erection d'un Monument en Hommage aux Fusillés pour l'Exemple, 49 rue Q.Barré 02100 St Quentin*)